

MAINTIEN DANS L'EMPLOI, INAPTITUDE ET RECLASSEMENT

Vendredi 5 octobre 2018
De 10h30 à 13h00

Hôtel de ville de Lille
Place Augustin Laurent
59000 LILLE
Salle n°1

La procédure de reclassement professionnel des fonctionnaires et contractuels

Maître Didier JEAN-PIERRE, Avocat associé au Barreau de LYON
Professeur agrégé de Droit public

Première Partie : Éviter le reclassement

1. L'aménagement du poste
2. L'affectation dans un autre emploi
3. Le temps partiel thérapeutique

Deuxième Partie : le reclassement pour inaptitude physique des fonctionnaires

1. Bénéficiaires
2. La procédure de reclassement
3. Les modalités de reclassement
 - A. Le détachement dans un autre corps
 - B. Le recrutement dans un autre corps
 - C. L'intégration dans un autre grade du même corps
4. Le cas du reclassement impossible
 - A. L'inaptitude à toutes fonctions
 - B. Le refus de l'agent
5. Le contrôle juridictionnel de l'obligation de reclassement

Troisième Partie : le reclassement des agents contractuels de droit public

1. La procédure préalable à la décision de licenciement
2. La notification de la décision de licenciement :
3. La demande de l'agent à être reclassé
4. Le contentieux